ACCUEILS PERI ET EXTRASCOLAIRES - Rentrée 2023/2024
(Valable du 4 septembre 2023 à la date de rentrée scolaire 2024)
Fiche d'inscription administrative

OBLIGATOIRE même si votre enfant ne fréquente pas les accueils municipaux.
Veillez à bien remplir la fiche d'inscription et les fiches de réservation péri et extrascolaire ci-jointes
et déposer le dossier dûment complété à la mairie avant le 31 mai 2023.
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE ET VOUS SERA RETOURNE.

Etablissement scolaire (2023/2024) : ……Classe : ……

ACM : ❒ **3-6 ans** ❒ **6-12 ans** ❒ **11-17 ans** ❒ **CME/CMJ**

Nom et prénom de l'enfant : ……

Sexe : M ❒ F❒ Né le :……/……/20…… A : ……

COORDONNEES DU RESPONSABLE LEGAL (PERSONNE AYANT AUTORITE PARENTALE SUR L'ENFANT)

	RESPONSABLE	RESPONSABLE	AUTRE
Nom – prénom			
Adresse			
✉ mail (**Lisible et indispensable** pour l'envoi des factures et des informations des services Education et Jeunesse)			
☎ fixe ou portable			
☎ professionnel			
Nom et adresse de l'employeur			
N° sécurité sociale / MSA (auquel l'enfant est rattaché)			
Contrat d'assurance (auquel l'enfant est rattaché)	Numéro de contrat : …… Nom et adresse de la compagnie d'assurance :		
N° allocataire CAF (auquel l'enfant est rattaché)			

Autres personnes à contacter en cas d'urgence et autorisées à venir chercher régulièrement l'enfant (2 maximum).
ATTENTION : une pièce d'identité peut être demandée à toute personne venant chercher votre enfant.

Nom – prénom	Lien de parenté	☎ Fixe	☎ Portable

INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES

La Ville met en place un système d'information des parents d'élèves par SMS. Si vous souhaitez y souscrire merci de vous inscrire sur le site **www.mairiepopin.fr**. *Service gratuit, sans publicité. Désinscription par simple STOP SMS*

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Existe-t-il un jugement sur les modalités de garde de votre enfant ? ❒ Oui ❒ Non
Si oui, merci de fournir la copie du **dernier jugement** en date afin de pouvoir l'appliquer
Bénéficiez-vous ou êtes-vous en cours de demande d'une AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) pour votre enfant ?
❒ Non
❒ Oui, mon enfant est bénéficiaire de l'AEEH. *Merci de fournir une copie de l'attestation.*
❒ Oui, un dossier de demande d'AEEH a été déposé au nom de mon enfant. *Merci d'indiquer la date de demande et de fournir un justificatif :*
____/____/_____/
Régime alimentaire particulier : ❒ Sans viande ❒ Sans porc ❒ Autres (à préciser)……

Tournez svp →

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES - LES VACCINS SONT OBLIGATOIRES

Vaccination : se référer au carnet de santé (ne pas indiquer « à jour » si besoin produire une photocopie lisible des vaccins).

Vaccins obligatoires	Indiquer obligatoirement la date du dernier rappel	Vaccins obligatoires	Indiquer obligatoirement la date du dernier rappel
Pour tous les enfants :			
Diphtérie, tétanos, poliomyélite - DTP		Rougeole, oreillons, rubéole – ROR	
Pour les enfants nés après le 1er janvier 2018 – vaccins obligatoires supplémentaires			
Coqueluche		Haemophilus influenzae	
Hépatite B		Pneumocoque	
Méningocoque C		Autres	

L'enfant a-t-il eu les maladies suivantes ? Coqueluche ❑ oui ❑ non / Oreillons ❑ oui ❑ non / Rougeole ❑ oui ❑ non
Rubéole ❑ oui ❑ non / Scarlatine : ❑ oui ❑ non / Varicelle : ❑ oui ❑ non

Allergie(s) alimentaires / traitement médical : ❒ oui ❒ Non Précisez le nom de l'allergie et la conduite à tenir :

……

P.A.I : Protocole d'**A**ccueil **I**ndividualisé, **obligatoire** pour tout souci médical avéré devant être pris en charge.
Votre enfant bénéficie-t-il de la mise en place d'un P.A.I. ? ❒ Oui ❒ Non

Si oui, il est obligatoire de nous fournir le P.A.I. avec ce dossier ainsi qu'une photo d'identité agrafée et des trousses d'urgence à la rentrée afin d'assurer la prise en charge de votre enfant (cf règlement intérieur)

« **Aucun médicament ne peut être administré à un mineur sans prescription médicale ».** A titre exceptionnel et sous certaines conditions, lorsqu'un mineur suit un traitement, son responsable légal doit fournir l'ordonnance avec les médicaments, marqués au nom de l'enfant, accompagnée d'une autorisation parentale datée et signée.

Autres difficultés de santé : *(maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation…)*
Précisez les dates et les précautions à prendre. **Merci de fournir les documents si besoin (attestation médicale par exemple)**
……

Recommandations utiles des parents : votre enfant porte-t-il des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, … ?
……

Médecin traitant (nom**,** prénom et tél) :……

AUTORISATIONS

Je soussigné(e), …… responsable légal, autorise mon enfant à :

- rentrer seul ? ❑ **oui** ❑ **non**
- participer aux sorties organisées par les structures ❑ **oui** ❑ **non**
- être pris en photo pour la diffusion interne (affichage, journal du péri et extrascolaire, …) ❑ **oui** ❑ **non**
- être pris en photo pour la diffusion externe (presse, site internet ville d'Ifs) ❑ **oui** ❑ **non**
- être filmé pour la promotion ou l'information d'activités ❑ **oui** ❑ **non**
- être photographié ou filmé pour la diffusion uniquement sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Snapchat) du Projet Jeunes, du CME-CMJ, et des séjours 6-17 ans ❑ **oui** ❑ **non**
- autorise les responsables de l'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.
- déclare exacts les renseignements portés sur les deux pages de cette fiche

Les autorisations de prise de photos ou de film sont valables du 4 septembre 2023 à la date de rentrée scolaire 2024 (les photos ou films pourront être utilisés jusqu'au 31 août 2025).

Mentions légales RGPD :

Le responsable du traitement des données recueillies via le présent formulaire est Monsieur le Maire de la Ville d'Ifs. Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné à l'inscription et le suivi des enfants au sein des accueils ainsi que la facturation aux parents. Les destinataires des données sont les agents des services Petite Enfance Education et Jeunesse (directeurs, animateurs périscolaire et extrascolaires), les agents du service financier et le Trésor public de la Ville. Les données ainsi recueillies sont conservées 5 ans.

En vertu du règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Monsieur le Maire de la Ville d'Ifs – Esplanade François Mitterrand – 14123 IFS.

Fait à _____le _____ Signature(s) :